



**ASSOCIATION DES SERVICES DE GARDE PRIVÉS
NON SUBVENTIONNÉS
(ASGPNS)**

**MÉMOIRE SUR LES MILIEUX FAMILIAUX PRIVÉS
NON SUBVENTIONNÉS
présenté à**

**Séance publique d'audition de mémoires
de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Sainte-Brigitte-de-Laval, le 7 octobre 2014

PRÉSENTATION

L'Association des services de garde privés non subventionnés (ASGPNS) est heureuse de pouvoir exprimer son opinion devant le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

L'ASGPNS a été fondée depuis peu dû à l'inquiétude grandissante des éducatrices en milieu familial au sein de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi qu'un peu partout au Québec concernant l'approbation de plusieurs nouvelles places à contribution réduites en installation. Nous avons d'ailleurs pu le constater en écoutant les témoignages des éducatrices qui se sont jointes à notre association, qui, soit dit en passant, compte plus de 700 membres en date du 5 octobre 2014.

Étant des milieux de garde privés, la qualité des services que nous offrons est comparable et similaire aux services de garde subventionnés. La seule différence est que nous ne sommes pas régis par le ministère de la Famille, ce qui engendre moins de coûts pour le gouvernement et par le fait même, nous, les contribuables.

Ce n'est pas un secret pour personne que les places à contribution réduite coûtent extrêmement cher à l'état. Il est évident que nous n'avons plus, et même, nous croyons que nous n'avons jamais eu les moyens de nous payer ce luxe. Il n'y a qu'au Québec où le gouvernement défraie des coûts pour envoyer les enfants en garderie. Il n'existe aucun autre endroit au monde que le gouvernement ait un programme aussi luxueux pour les parents.

De plus, il est aberrant de constater qu'une famille aisée financièrement ait droit à une place à contribution réduite au même titre qu'une famille à faible revenu. Débourser 30 \$ par jour peut être très difficile pour une famille à faible revenu. Bien sûr, elle aura droit au remboursement anticipé, mais d'ici là, elle devra tout de même débourser dans son entièreté le premier mois avant de percevoir les versements. Les frais de garde devraient être déterminés selon des barèmes établis en fonction du salaire des familles et leur capacité de payeur.

Par ailleurs, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que plusieurs parents paient une place à 7 \$ pour réserver LA place de leur poupon à venir, et ce, durant des mois. Donc, en ce moment même, le gouvernement verse des sommes considérables pour des places qui ne sont même pas comblées. Ceci est un acte frauduleux auquel nous ne pouvons passer sous le silence.

De plus, nous constatons que depuis l'implantation de l'Académie Uni-Sport, les services de garde, qui, soit dit en passant, son également vos résidents, ont de plus en plus de difficultés à combler leurs places vacantes. Actuellement, il y a beaucoup trop de places de disponibles comparativement à la demande; ceci est un réel problème à

considérer. Trois autres projets sont en installations ce qui est inadmissible pour nous.

C'est pour toutes ces raisons que nous revendiquons d'être pris en considération dans le ratio des places disponibles aux yeux du ministère.

C'est pour faire valoir tous ces points que nous sommes ici devant vous afin que vous puissiez voir l'ampleur du problème que nous, résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval, constatons avec une peur croissante.

L'ASGPNS tient à souligner plusieurs problèmes que nous avons constatés, et ce, à la grandeur de la province.

Lorsque la municipalité nous délivre un permis pour implanter un service de garde privé en milieu familial, elle ne fait aucun suivi par la suite et aucune information n'est communiquée au ministère de la Famille. Le ministère est donc dans l'impossibilité de prendre en compte le nombre de places disponibles.

Dernièrement, une obtention supplémentaire de 254 places accréditées a été approuvée par le ministère pour notre municipalité. À l'heure actuelle, nous comptons 46 services de garde en milieu familial au sein de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval. En faisant un bref calcul, nous pouvons constater qu'il y a suffisamment de places pour répondre à la demande.

De ce fait, nous souhaitons que notre municipalité fasse un suivi des permis délivrés aux services de garde privés et quelle en communique le nombre au ministère de la Famille.

Nous souhaitons que nos places soient prises en considération dans le ratio, ce qui évitera de délivrer trop de places accréditées puisque le ministère se verra dans l'obligation de constater qu'il y en a amplement pour combler la demande.

Nous constatons qu'il n'y a plus de permis de délivrés depuis plusieurs années pour l'obtention d'une accréditation en milieu familial puisque les places accréditées émises seront pour les nouvelles places en installation privée. Le gouvernement ne veut plus investir dans le béton et cela occasionne une diminution des coûts.

Si le ministère tient absolument à léguer ces places à contribution réduite, nous lui recommandons que celles-ci soient distribuées aux milieux familiaux qui désirent

devenir accrédités; surtout qu'ils sont déjà prêts à donner le service attendu par les familles.

Nous constatons que quatre nouvelles installations privées subventionnées ont été approuvées d'ici l'an 2020, et ce, malgré l'absence de ce besoin réel (voir document en annexe); à l'ouverture de l'Académie Uni-Sport SBDL, plusieurs garderies en milieu familial ont dû fermer leur porte et se sont vues dans l'obligation de déménager puisqu'elles ne pouvaient plus se garantir un salaire satisfaisant. D'autres milieux familiaux ont perdu une partie de leur clientèle et depuis ils doivent faire face à la difficulté de combler leurs places disponibles en raison du trop grand nombre de disponibles versus la demande réelle.

Nous recommandons une fois de plus de faire un suivi des permis émis par la municipalité et de communiquer les chiffres avec exactitude au ministère de la Famille pour que nos places soient prises en compte.

Québec verserait des millions en trop aux garderies

Mise à jour le mardi 30 septembre 2014 à 13 h 55 HAE

Radio-Canada avec La Presse Canadienne

[Courriel](#)[Twitter](#)[Facebook](#)[LinkedIn](#)[Google](#)[Delicious](#)[Reddit](#)



Enfants dans une garderie Photo : iStock

Des millions de dollars de fonds publics en trop sont versés aux garderies chaque année pour des places fictives ou inoccupées, selon le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGEE).

Le Conseil affirme que plusieurs garderies en milieu familial de la province empocheraient des subventions pour des jours où les enfants ne sont pas présents à la garderie.

Par exemple, si une famille paie pour envoyer son enfant cinq jours par semaine à la garderie, mais qu'en réalité l'enfant ne se fait garder que trois jours par semaine, les deux journées où il n'est pas en garderie seraient néanmoins facturées au gouvernement par certains établissements.

Une autre pratique consiste à demander aux parents de payer leur place à compter d'une date antérieure à l'arrivée de l'enfant, même si ce dernier n'a besoin du service que six mois plus tard.

Loi du silence

Selon le CQSGEE, cette pratique constitue une forme de malversation et serait l'objet d'une *omerta* dans le milieu des garderies subventionnées.

Actuellement, il y aurait environ 8000 places subventionnées et réservées à des enfants qui n'ont en fait jamais reçu le service, selon le Conseil.

15 millions par année

Cette pratique coûterait pas moins de 15 millions de dollars par année à l'État québécois, selon la directrice générale de l'organisme, Francine Lessard.

Selon le Conseil, qui évoque une évaluation conservatrice, environ 10 % des responsables de services de garde en milieu familial s'adonneraient à des pratiques financières illégales.

« À partir du moment où on prend de l'argent qui ne devrait pas aller à la personne, ça ressemble à un geste qui est illégal qu'on pourrait appeler de la fraude. » —
Francine Charbonneau, ministre de la Famille

C'est pourquoi l'organisme exhorte la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, à intervenir en donnant plus de pouvoirs aux 163 bureaux coordonnateurs des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies en milieu familial, pour qu'ils puissent resserrer les contrôles sur les sommes réclamées en trop à Québec.

Actuellement, seuls sept inspecteurs du ministère de la Famille s'acquittent de cette tâche dans la province.

À Québec, la ministre de la Famille Francine Charbonneau a précisé que ces pratiques, si elles s'avèrent fondées, sont illégales.

Donc nous recommandons au gouvernement de prendre en compte que les services de garde privés et non subventionnés coûtent une fraction du prix des services de garde subventionnés.

CONCLUSION

Ce mémoire sera déposé au conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, au député provincial ainsi qu'à la Commission de révision permanente des programmes.

Nous recommandons pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, que la municipalité qui délivre des permis d'obtention d'ouverture d'un service de garde effectue un suivi rigoureux et qu'elle divulgue l'information au ministère de la Famille du nombre de places disponibles dans sa municipalité. Ces données permettront de dispenser avec exactitude le nombre de places nécessaires versus la demande réelle.

Nous recommandons qu'un nombre maximum de permis soit émis selon la demande de la population.

Nous recommandons à la Commission de révision permanente des programmes ainsi qu'au ministère de la Famille de faire un suivi pour prendre en compte le nombre de permis émis par les villes ou municipalités afin d'avoir un nombre plus véridique des places disponibles dans chaque région.

Nous recommandons qu'en regard de la nécessité de faire des coupures qui, soient dit en passant, sont essentielles, que le gouvernement prenne en considération qu'il doit déboursier une fraction du prix pour les services de garde en milieu familial privés versus les services de garde accrédités.

Le tout respectueusement soumis,

Sainte-Brigitte-de-Laval, Québec, le 7 octobre 2014

Bibiane Doiron

Isabelle Grenier

L'association des services de garde privés non subventionnés